

Par courriel : rigdsag@globetrotter.net

Québec, le 9 mai 2005

Monsieur Luc Caron
Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles
de L'Islet-Montmagny
156, 5^{ème} Avenue
L'Islet (Québec)
G0R 2C0

Objet : Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à
Saint-Cyrille-de-Lessard

Monsieur,

Toujours dans le cadre du projet cité en objet la commission désire d'autres renseignements :

La municipalité de Sainte-Félicité ne semble pas être membre de la Régie Intermunicipale de Gestion des Matières Résiduelles de L'Islet Montmagny.

1. Étant donné que les dispositions du Projet de règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles prévoient la fermeture des dépôts en tranchées, qu'advient-il de cette municipalité ?
2. Deviendra-t-elle membre ou cliente de la Régie ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux. Il est également possible que d'autres renseignements vous soient acheminés ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Suzanne Bouchard
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

